



INVITATION

Au colloque d'information et de discussion

La Convention de l'UNESCO de 1970 : 10 ans de mise en œuvre en Suisse

La préservation et le devoir de diligence
en matière de biens culturels

Mardi 2 juin 2015, 9 h 30 – 16 h 30, Berne
Centre Paul Klee, Monument im Fruchtländ 1

Allemand – Français, avec traduction simultanée

Depuis 10 ans, la Suisse met en œuvre la Convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels en appliquant la Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC).

Quels effets peut-on constater 10 ans après l'entrée en vigueur de la LTBC en ce qui concerne son application pratique aux niveaux national et international pour les musées, les archéologues, les commerçants d'art, les collectionneurs et les autorités ?

L'Office fédéral de la culture invite les acteurs privés et publics à un échange d'informations, d'expériences et d'idées.

PROGRAMME

- Dès 9 h Accueil des participantes et participants
- 9 h 30 **Ouverture**
Isabelle Chassot, Directrice de l'Office fédéral de la culture, Berne

PARTIE I : La Convention de l'UNESCO de 1970

Contexte international et mise en œuvre nationale

- 9 h 45 **Présentation et introduction du programme**
Marc-André Renold, Directeur du Centre du droit de l'art, Professeur en droit de l'art, Université de Genève
- 10 h **La Convention de l'UNESCO de 1970 : application au niveau international**
Alfredo Perez de Armiñan, Sous-Directeur général pour la culture, UNESCO, Paris (t.b.c.)
- 10 h 15 **INTERPOL et la lutte contre le transfert illicite des biens culturels**
Françoise Bortolotti, Coordinatrice Unité des biens culturels INTERPOL, Lyon
- 10 h 30 Pause café
- 11 h **10 ans de mise en œuvre en Suisse de la Convention de l'UNESCO de 1970**
Benno Widmer, Chef du service spécialisé Transfert international des biens culturels, Office fédéral de la culture, Berne
- 11 h 15 **Les expériences faites en Egypte avec la Convention de l'UNESCO de 1970**
Ali Ahmed Ali, Directeur général, département du rapatriement, Ministère des Antiquité, Le Caire
- 11 h 30 **La mise en œuvre en Allemagne de la Convention de l'UNESCO de 1970**
Robert Peters, Intervenant Protection nationale et internationale des biens culturels meubles, Chargé de mission du gouvernement fédéral pour la culture et les médias, Berlin
- 11 h 45 **Questions et réponses**
- 12 h 15 Buffet

PARTIE II : La Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels

Application en Suisse dans les milieux concernés

13 h 30 **Présentation et introduction du programme**
Yves Fischer, Directeur suppl. de l'Office fédéral de la culture, Berne

A : Les musées et le transfert international des biens culturels

13 h 45 **La mise en œuvre du devoir de diligence dans les musées suisses**
France Terrier, Présidente de la Commission de déontologie d'ICOM Suisse

14 h **Musées et provenance : une étude de cas sur la conservation et la restitution de biens culturels menacés**
Christoph Reusser, Professeur et Directeur de l'Institut d'archéologie de l'Université de Zurich

14 h 15 **Aides financières allouées aux musées pour la conservation du patrimoine culturel d'autres Etats**
Carine Simoes, Cheffe suppl. du service spécialisé Transfert international des biens culturels, Office fédéral de la culture, Berne

14 h 30 **Questions et réponses**

14 h 45 Pause café

B : Le commerce international des biens culturels

15 h 15 **Les défis du devoir de diligence dans le commerce d'art**
Bertold Müller, Directeur général, Christie's Zurich

15 h 30 **Les défis du devoir de diligence pour les collectionneurs**
Pierre Gabus, Président de la Fondation pour le droit de l'art, Avocat, Genève

15 h 45 **Le commerce illicite des biens culturels syriens**
Marc-André Haldimann, Chercheur associé ARP de l'Université de Berne

16 h **Questions et réponses**

16 h 15 **Synthèse et conclusion**
Yves Fischer, Directeur suppl. de l'Office fédéral de la culture, Berne

16 h 30 **Fin du colloque**

Inscriptions

Par voie électronique sur www.bak.admin.ch/kgt

La participation est gratuite. Le nombre de participants est limité et les inscriptions seront acceptées dans l'ordre de leur arrivée.

Délai d'inscription : **25 mai 2015**

Renseignements

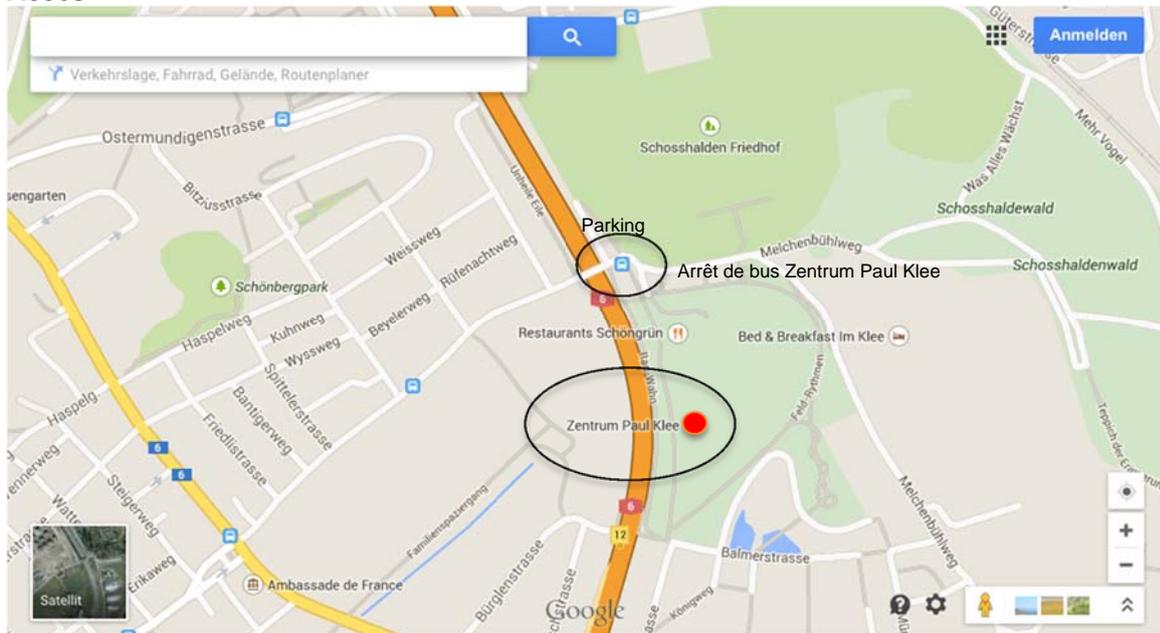
Luana Faiazza ou Sandra Renaud, service spécialisé Transfert international des biens culturels, OFC

Tél : +41 58 462 03 25 - email : kgt@bak.admin.ch

Lieu

Centre Paul Klee, Monument im Fruchtländ 1, 3006 Berne

Accès



Accès par les transports publics depuis la gare de Berne

Bus ligne 12 (direction Zentrum Paul Klee)

Jusqu'au terminus; l'arrêt est situé près de l'entrée nord du Centre Paul Klee.

Durée du trajet : env. 10 minutes

Accès en voiture

Autoroute A6, sortie Bern-Ostring, GPS : Schosshaldenstrasse 92c

Parking

Vous pouvez faire convertir votre ticket de stationnement en carte journalière au prix de CHF 7 à la caisse du Centre Paul Klee (jusqu'à 17h), à la boutique (jusqu'à 17h) ou au Restaurant Schöngrün (jusqu'à 23h30).